

COMMUNE DE DOMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 33
Présents : 33
Votants : 33
Pouvoirs : 12

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 9 juin à dix-neuf heures trente minutes le conseil municipal, sur convocation adressée le vendredi 02 juin 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes Régis Ponchard sise Parc de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Charles ABEHASSERA, Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Eric PERRE, Madame Laurence LUBET, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Artur GOMES, Monsieur Frédéric HOUSSAIS, Madame Aurélie DELMASURE, Madame Pauline MARCENAT, Monsieur Florent BALLIN, Monsieur Tristan LESENECHAL, Madame Nawel BOUFARES, Madame Elisabeth LESAGE.

POUVOIRS :

Madame Françoise MULLER à Monsieur Laurent GUIDI - Monsieur Jean-Paul DELETOMBE à Monsieur Frédéric BOURDIN - Monsieur Claude SOLARZ à Monsieur Charles ABEHASSERA - Monsieur Christian GAY-PEILLER à Madame Marie-France MOSOLO - Monsieur Eric PONCHARD à Madame Pauline MARCHENAT - Madame Valérie GUERINEAU à Madame Michelle HINGANT - Madame Nathalie LEBLANC à Madame Rolande RODRIGUEZ - Monsieur Jérôme STEMPLAWSKI à Monsieur Eric PERRE - Madame Katia BLASI à Monsieur Artur GOMES - Madame Carine COSTA à Monsieur Florent BALLIN - Madame Phan Maly NANTHAVONG à Monsieur Hervé COMMO - Madame Christèle AMELINEAU à Madame Elisabeth LESAGE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pauline MARCENAT

Election des suppléants aux délégués titulaires pour les élections sénatoriales
--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211-18,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-068 du 23 mai 2023 fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,

Considérant que l'arrêté susvisé a été affiché sur les panneaux administratifs dédiés à cet usage le 30 mai 2023,

Considérant la taille de la commune de Domont, les conseillers municipaux sont tous délégués de droit, ils doivent en conséquence procéder à l'élection de 9 suppléants appelés à les remplacer en cas d'empêchement lors des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023,

Composition du bureau électoral :

- La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire ;

Le président du bureau indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de :

- ⇒ Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Michelle HINGANT,
- ⇒ Monsieur Tristan LESENECHAL et Madame Nawel BOUFARES.

Considérant qu'une seule liste a été déposée en mairie,

Considérant la liste "DOMONT VILLE DYNAMIQUE, FIERE DE SON HISTOIRE" déposée en mairie dont la composition comporte les neuf candidats ci-après :

1	Monsieur	Patrick	SUTTER
2	Madame	Christelle	GAUDIN
3	Monsieur	Thomas	BRESCIA
4	Madame	Monique	NORMAND née MARIE
5	Monsieur	Jacques	GENEST
6	Madame	Christiane	COLARDOT née ALAIS
7	Monsieur	Michel	GADREY
8	Madame	Françoise	WAJS
9	Monsieur	Alain	DUJARDIN

le conseil municipal,

PROCÉDE à l'élection, au scrutin secret, de neuf suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023,

Élection des délégués suppléants :

Une seule liste a été déposée en Mairie :

- "DOMONT VILLE DYNAMIQUE, FIERE DE SON HISTOIRE" dont les candidats sont :

1	Monsieur	Patrick	SUTTER
2	Madame	Christelle	GAUDIN
3	Monsieur	Thomas	BRESCIA
4	Madame	Monique	NORMAND née MARIE
5	Monsieur	Jacques	GENEST
6	Madame	Christiane	COLARDOT née ALAIS
7	Monsieur	Michel	GADREY
8	Madame	Françoise	WAJS
9	Monsieur	Alain	DUJARDIN

Monsieur le président du bureau, après dépouillement, proclame les résultats définitifs :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- bulletins blancs ou nuls trouvés dans l'urne : 0
- suffrages exprimés : 33

Liste "DOMONT VILLE DYNAMIQUE, FIERE DE SON HISTOIRE" : les 9 suppléants ci-dessous sont élus :

Monsieur	Patrick	SUTTER
Madame	Christelle	GAUDIN
Monsieur	Thomas	BRESCIA
Madame	Monique	NORMAND née MARIE
Monsieur	Jacques	GENEST
Madame	Christiane	COLARDOT née ALAIS
Monsieur	Michel	GADREY
Madame	Françoise	WAJS
Monsieur	Alain	DUJARDIN

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa :

- Télétransmission au contrôle de légalité le :
- Publication le : **15 JUIN 2023**
- Notification le :

Signé – par délégation,
Le Directeur général des services



POUR EXTRAIT CONFORME
Frédéric BOURDIN
Maire de Domont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Domont (47 rue de la Mairie 95330 Domont) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.